

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CD201

présenté par
M. Meurin, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,
M. Marchio, Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	4 300 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	4 300 000	0
TOTAUX	4 300 000	4 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est opéré un transfert de 4 300 000 euros du Programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 13 – Soutien aux Opérateurs vers le Programme 162

« Interventions territoriales de l'État », action 08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Programme 112 « Interventions territoriales de l'État », action 08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Cet amendement vise à doter le volet territorialisé du plan national d'action chlordécone de 4 300 000 euros supplémentaires pour doubler le montant alloué à cette politique.

Le Chlordécone est un pesticide qui a été utilisé dans les bananeraies de la Martinique et de la Guadeloupe de 1971 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier. Interdit aux Etats-Unis à partir des années 1960, déclaré cancérigène en 1979 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il faudra attendre 1993 pour que la France l'interdise définitivement.

L'utilisation de ce pesticide a pollué durablement les sols antillais, empoisonnant la population. Les juges du pôle santé du tribunal de Paris ont qualifié en janvier 2023, le chlordécone de « monstre chimique ».

En janvier 2023, le ministre de l'Outre-Mer, M. Carenco disait : « Je reconnais l'humiliation qu'on a fait subir à des gens en faisant traîner cette affaire pendant trente ou quarante ans »

En juin 2023, ce même ministre annonçait vouloir « réparer par l'action ». Cette action doit être rapide pour assurer une sécurité sanitaire à tous les antillais.